

**JEAN-PIERRE
BLAZY**

et Luc BROUSSY

Élections législatives des 10 et 17 juin 2012 • 9^e circonscription du Val d'Oise

**PROPOSITIONS POUR UN VRAI CONTRAT ENVIRONNEMENTAL
A ROISSY CDG PERMETTANT LA REDUCTION DES NUISANCES POUR TOUS**

Non seulement il ne serait pas concevable d'ajouter 8000 mouvements supplémentaires sur les tranches horaires 22h-0h et 5h-6h d'ici 2020 comme l'estime le rapport du groupe de travail de l'ACNUSA sur les vols de nuit, mais il convient de promouvoir :

- l'accélération du renouvellement des flottes comme le propose l'ACNUSA
- une réduction négociée avec les compagnies aériennes des vols de nuit entre 22h et 6h. Cela nécessite en particulier de réexaminer les horaires des plages de nuit du hub d'Air France qui est le premier acteur nocturne avec 22 000 mouvements. Cette réduction doit être significative d'ici 5 ans.
- la mise en place de nouvelles restrictions opérationnelles du trafic de nuit pour dans un premier temps n'autoriser que les avions de fret entre 0h et 5h puis d'instaurer dans un second temps un véritable couvre-feu entre 0h et 5h.
- la réalisation de Roissy-Carex dans le cadre des grands projets d'avenir européens avec négociation préalable de son dividende environnemental
- le renforcement de la TNSA acquittée par les compagnies aériennes avec affichage de cette contribution environnementale du passager sur le billet d'avion. La Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes ou TNSA (21 millions d'euros encaissés en 2011 pour Roissy soit 0,35 euros par passager) est à comparer avec le montant de la taxe d'aéroport servant à financer les dépenses de sécurité et de sûreté (879 millions d'euros en 2011 au niveau national, 783 millions d'euros en 2010 dont 435,9 pour Paris). Une taxe spéciale de solidarité additionnelle à la TNSA dont le produit sera versé à la Communauté du territoire aéroportuaire de Roissy (à titre indicatif 1 euro par passager rapporterait un produit annuel de 60 millions d'euros) devra être mise en place.
- la poursuite de l'amélioration du dispositif d'aide aux riverains
- la poursuite des études épidémiologiques DEBATS et SURVOL et la production de résultats scientifiques sur l'impact sanitaire du transport aérien

Jean-Pierre BLAZY
BP 27, 95500 GONESSE
Tel: 06 19 58 05 14

**DONNONS UNE MAJORITÉ
AU CHANGEMENT**



blazy2012.fr

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE
avec
**FRANÇOIS
HOLLANDE**

- l'évaluation de la contribution du transport aérien à la pollution atmosphérique en donnant à l'ACNUSA les moyens pour exercer cette compétence nouvelle. La suppression de la détaxation du kérosène brûlé sur les vols intérieurs (1,3 milliard d'euros par an) serait susceptible d'accélérer le report sur le rail.
- une action plus forte de la France au niveau européen pour réduire les vols de nuit en proposant d'aller plus loin que le futur règlement proposant de considérer le chapitre 4 comme seuil de qualité acoustique au-delà duquel un avion ne peut faire l'objet d'une restriction d'exploitation la nuit.
- réfléchir à un nouveau dispositif financier de compensation des nuisances sonores aéroportuaires (FCNA) d'une part parce que la taxe professionnelle a disparu, d'autre part parce que son produit demeure insuffisant (9 millions d'euros dont 4,5 versés par ADP).
- Depuis 2002 et l'annulation de la création de l'aéroport de Chaulnes décidée par L. Jospin en 2001, la Droite a gelé toute réflexion stratégique relative à l'avenir aéroportuaire parisien. Afin d'anticiper la croissance du trafic (entre 217 000 et 593 000 mouvements supplémentaires d'ici 2030 selon différentes hypothèses) et la saturation environnementale, il est urgent de reposer la question de la création d'un complément d'infrastructure aéroportuaire dans le grand Bassin Parisien. »